



Webinaire Biogaz Vallée

-

Saisissez les opportunités du plan France Relance !

Benoît Calatayud
Responsable transition énergétique

Mardi 16 mars 2021

01

Le plan de relance



Deux principaux dispositifs :

- Fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique
- Appels à projets « Plan de relance pour l'industrie » – Secteurs stratégiques (volet national)

Fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique

Objectif : accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique à travers deux fonds, déclinés en appel à projets

1

Le fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile

- Le fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile vise à aider les entreprises à **gagner en compétitivité, par une accélération des investissements d'automatisation et de numérisation de leurs procédés industriels**
- Il est doté de **200 millions d'euros en 2020**, et de **600 millions d'euros sur trois ans**

2

Le fonds de modernisation et diversification de la filière aéronautique

- Le fonds de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique doit permettre aux acteurs de la filière de **rebondir en développant des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques**. Cela permettra de sortir de la crise :
 - en préservant les compétences durement acquises,
 - en préparant l'avion vert du futur
- Il est doté de **100 millions d'euros en 2020** et de **300 millions d'euros sur trois ans**

Secteurs critiques : favoriser la relocalisation de maillons essentiels des chaînes industrielles

- Santé / Agro-alimentaire / Intrants essentiels de l'industrie / Automobile / Nucléaire / 5G / Electronique
- Projets **d'investissement**, de R&D et de transformation écologique à court terme, avec des perspectives significatives de création d'emploi, contribuant à la **souveraineté alimentaire et/ou industrielle** de la France (**relocalisation industrielle**).
Min dépenses 1 M€



- Toute taille d'entreprises
- Forme d'aide : subventions directes
- AAP ouvert jusqu'au 1/06/21 avec des relèves successives
- <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697> (voir FAQ)



Investissements de modernisation industrielle, de transformation numérique des sites de production en France

Investissement en actifs corporels (terrain, bâtiment, matériel et équipement) et incorporels (brevets, licences, savoir-faire), non engagés avant la date de dépôt de la candidature

Type d'entreprise Nature des travaux	Petite entreprise ²	Moyenne entreprise ³	Grande entreprise
Investissements industriels	30% (20% hors zone AFR ⁴)	20% (10% hors zone AFR)	10% ⁵ (0% hors zone AFR)

4. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>

2. Petite entreprise < 50 salariés et CA annuel < 10 M€.

Grande entreprise > 250 salariés ou CA > 50 M€ et bilan > 43 M€

5. Uniquement si changement d'activité (nouveau code NACE)



Investissements d'amélioration de la performance écologique des sites de production en France en bâtiment, matériel et équipement de production.

- Aides à l'investissement en faveur des mesures **d'efficacité énergétique**
- (Mesures relatives aux aides à l'investissement permettant aux entreprises **d'aller au-delà des normes de protection environnementale** de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE)

Type d'entreprise Nature des travaux	Petite entreprise ²	Moyenne entreprise ³	Grande entreprise
Efficacité énergétique et environnementale	50%	40%	30%

Travaux de recherche, de développement et d'innovation (RDI)

- les frais de personnel : chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui employés pour le projet ;
- les coûts des instruments et du matériel utilisés pour le projet. Lorsque ces instruments et ce matériel ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie dans le cadre du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux principes comptables généralement admis, sont jugés admissibles ;
- les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
- les études de faisabilité.

Type d'entreprise		Nature des travaux		
		Petite entreprise ²	Moyenne entreprise ³	Grande entreprise
RDI (*)				
	Développement expérimental (DE)	45 %	35 %	25 %

Aide temporaire Covid-19

Le montant d'aide pourra aller jusqu'à 800 K€.

L'aide versée à l'entreprise ne pourra pas excéder 800 000€ compte tenu des aides déjà versées par d'autres financeurs sur cette même base légale. Ces aides sont appréciées au niveau de l' « entreprise unique », c'est-à-dire en englobant toutes les entreprises relevant d'un même contrôle en droit (majorité des droits de vote) ou en fait.

Le régime cadre temporaire COVID-19 sera mobilisé en priorité dès lors que l'entreprise attestera de difficultés de trésorerie entravant ses investissements. L'entreprise décrira dans son dossier de candidature les difficultés rencontrées suite à la crise Covid pour le lancement de son projet et l'effet attendu de l'aide sur son projet.

02

Bpifrance, une banque au service des entreprises pour le climat

Bpifrance contribue au financement de la transition énergétique à travers notamment :

- Des appels à projets génériques et des concours
- Le plan « deeptech »

Des appels à projets génériques et des concours

PSPC (Projets Structurants Pour la Compétitivité)

Objectifs : financer des projets de R&D ambitieux pour renforcer la position des industries et des entreprises françaises sur les marchés porteurs

Modalités

30 à 60 % aide 100 % labos	PME, ETI, Grands Groupes, Etablissements publics	
	Durée des projets De 3 à 5 ans	Taille des projets Budget > 4 M€
Projet collaboratif : au moins une PME et un acteur public de recherche	Financement Subvention & Avance récupérable	Pas de thématique



9ème AAP



Collaboratif



Direction
de l'Innovation



Critères particuliers pour la sélection :

- Les projets doivent impliquer significativement des PME et ETI en termes d'importance des travaux et de retombées économiques
- Le projet doit développer une innovation de rupture

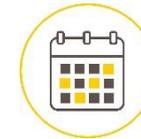
Des appels à projets génériques et des concours

Concours i-Lab

Objectifs : détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Modalités

Jusqu'à 60 % d'aide publique	Entreprise créée depuis moins de deux ans ou en cours de création	
	Durée des projets De 12 à 36 mois	Taille des projets Budget < 1 M€
Projet non collaboratif	Financement Subvention d'un montant maximum de 600 k€	Technologie innovante



23^{ème} édition
prévue en ce moment



Direction
de l'Innovation



Grands prix décernés chaque année

- Ils s'inscrivent dans l'un des dix grands défis sociétaux de France Europe 2020
- Exemples : gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique et une énergie, propre, sûre et efficace ;

L'ambition du Plan DeepTech: Faire de la France un leader des technologies de rupture.

Un plan mobilisant 2,5Mds€ lancé en 2019 par l'Etat et opéré par Bpifrance.

Trois objectifs :

1.

Doubler le nombre de startups deeptech

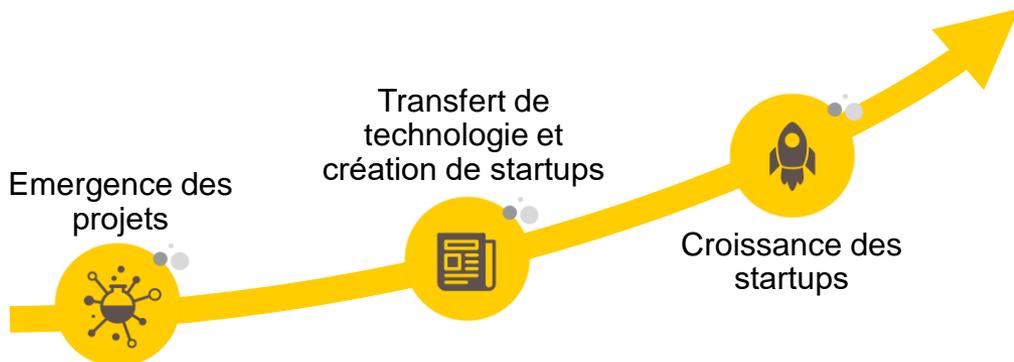
2.

Assurer leur croissance

3.

Développer et renforcer l'écosystème

Les dispositifs du Plan DeepTech visent l'ensemble de la chaîne de valeur :



Pour être deeptech, une startup doit :



Proposer un produit qui apporte une forte valeur ajoutée sur son marché



Utiliser une technologie de rupture protégée par de la propriété intellectuelle



Se développer en lien étroit avec des équipes de recherche publique ou privée

Annexes

Bpifrance,

banque publique d'investissement,
est le partenaire de confiance
des entrepreneurs

Bpifrance finance les entreprises

– à chaque étape de leur développement –
en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance les accompagne dans leurs projets
d'innovation et à l'international.

Bpifrance assure aussi, désormais, leur activité
export à travers une large gamme de produits

Conseil, université, mise en réseau...

Bpifrance propose également aux
entrepreneurs un appui concret pour soutenir et
accélérer leur trajectoire de croissance.



Intrants critiques



Matières premières critiques

- Liées aux industries de pointe et de souveraineté : superalliages, titane, aluminium et alumine, terres rares ;
- Liées au stockage d'énergie : graphite, cuivre, terres rares, cobalt, nickel, lithium, tantale ;
- Métaux issus du recyclage de cartes électroniques ;
- Métaux d'alliage notamment pour inox et aciers spéciaux : manganèse, niobium, tungstène, vanadium, molybdène ;
- Ferrailles, issues de la récupération de l'acier de différents secteurs : bâtiment, automobile, biens industriels, mais aussi issues de la récupération in situ des chutes neuves d'acier et des rebuts de fabrication chez les sidérurgistes ou d'autres transformateurs.



Industrie de la chimie :

- A l'amont : vapocraqueurs et les principaux produits qu'ils fournissent (éthylène, propylène) ainsi que la production de chlore et de soude ;
- A l'aval (y compris les produits biosourcés) :
 - produits intermédiaires (tels que le butadiène ou l'acétone), ainsi que les produits
 - issus du recyclage chimique des plastiques,
 - principes actifs pharmaceutiques et produits intermédiaires nécessaires à leur fabrication,
 - tensio-actifs, désinfectants,
 - polymères de performance et matériaux composites,
 - matériaux pour le stockage de l'énergie,
 - substitution de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne et
 - conception de nouveaux produits dans une démarche « safe by design »
 - produits précurseurs pour l'alimentation humaine et animale,
 - gaz industriels.